

## **Commission des Coupes de la Somme Seniors**

### **Réunion par mailing du 11 juin 2025**

**Ont participé :** Messieurs Régis PATTE, Antonio DOS SANTOS, Pierre LAVALARD, Didier BARDET, Joël LEVECQUE, Lionel HERBET.

**Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 2 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à [wleclercq@somme.fff.fr](mailto:wleclercq@somme.fff.fr)).**

### **Approbation PV du 12/05/25**

Le PV du 12/05/25 est adopté à l'unanimité tel que paru sur le site du DSF le 13/05/25.

### **Homologation**

La Commission homologue les rencontres comptant pour les finales des Coupes de la Somme qui se sont déroulées le 09/06/25 n'ayant pas donné lieu à contestation.

### **Affaires litigieuses :**

#### **Challenge Gilles MARQUETTE**

- **Match AMIENS OL – AMIENS FC PORTO, Finale du 09/06/25 :**

Réserves de l'OL AMIENOIS sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club FC PORTO AMIENS, pour le motif suivant : des joueurs du club de FC PORTO AMIENS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserves confirmées par mail le 10/06/25.

La Commission dit les réserves recevables en la forme.

La Commission rappelle que le règlement des Coupes de la Somme Vétérans précise dans les « Dispositions communes » :

« Un joueur vétérans, ayant participé à un match de compétition officielle en seniors le week-end précédent, ne pourra pas évoluer en vétéran la semaine suivante si cette équipe senior ne joue pas le même jour ou dans les 24h en compétition officielle. » Ce qui implique la considération des équipes seniors comme supérieures aux équipes vétérans.

Sur le fond, après vérification, il s'avère :

- Que le joueur HEURTEL Johnny, lic.2478321376, de l'AMIENS FC PORTO a participé en équipe 3 lors de la rencontre AMIENS ES PIGEONNIER 2 – AMIENS FC PORTO 3, en seniors D5 D, du 01/06/25 ;
- Que le joueur ARHAMOUZ Giovanny, lic.2458314983, a participé en équipe 2 de l'AC AMIENS à la rencontre FC LA CENTULOISE – AMIENS AC 2, en Seniors D1 A, du 01/06/25 ;
- Attendu que ni l'AMIENS FC PORTO 3, ni l'AC AMIENS 2, n'ont joué durant ce week-end du 07/06/25 au 09/06/25 en compétition officielle ;
- La Commission dit que l'AMIENS FC PORTO est en infraction aux dispositions communes du Règlement des Coupes Vétérans.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'AMIENS FC PORTO sur le score de 3 à 0.

Les droits de réserves de 30€ sont mis à la charge de l'AMIENS FC PORTO.

La Commission demande au club de l'AMIENS FC PORTO de bien vouloir ramener le challenge du vainqueur du Challenge MARQUETTE au DSF avant le 18/06/25.

La Commission demande à l'OL AMIENOIS de bien vouloir ramener le challenge du Finaliste au DSF avant le 18/06/25.

***La Commission, après discussions, proposera au prochain Comité Directeur l'exclusion pour une période de deux saisons, avec une amende minimale de 150€, pour toute équipe qui enfreindrait les réglementations de participation pour l'ensemble des différentes finales de Coupe Départementale (Somme et de secteur).***

## **Finales**

La Commission tient à remercier :

- L'ensemble des équipes pour l'esprit fair-play qui a régné sur les terrains pour toutes ces finales de ce 09/06/25 à NESLE.
- Le Président Thomas ANSEL et les dirigeants de l'AS PAYS NESLOIS qui ont œuvré toute la journée pour nous accueillir dans les meilleures dispositions ;
- Monsieur DEMULLE Frédéric, maire de Nesle présent toute la journée ;
- Nos sponsors du CRCA BRIE PICARDIE et FIDUCIAL, respectivement représentés par Jean François CALOIN, et Christophe DEMUYNCK ainsi que M. MEURET ancien DGA du Crédit Agricole ;
- Rudy BUQUET pour la présence et le coup d'envoi de la finale du Challenge CRCA ;
- Bedri BASOL, de la Direction des sports, de la jeunesse et de la vie associative du Conseil Régional pour sa présence ;
- L'ensemble des spectateurs de ces 5 finales.

***Prochaine réunion sur convocation.***

**Le Président : Pierre LAVALARD**



**Le Secrétaire de Séance : Joël LEVECQUE**

